

8 juin 1968, Sherbrooke

Collation des grades, Université de Sherbrooke

C'est un double honneur qui m'échoit aujourd'hui. À l'insigne privilège d'être fait docteur de l'Université de Sherbrooke s'ajoute pour moi celui de recevoir cette distinction en très prestigieuse compagnie.

Avec une énergie contagieuse et une foi indéfectible en l'avenir du Québec et spécialement de la belle région de l'Estrie, Son Excellence Mgr Georges Cabana a su grouper les éléments et susciter les concours nécessaires pour faire naître et grandir cette institution, digne couronnement de l'œuvre immense qu'il a accomplie comme pasteur vénéré de l'archidiocèse de Sherbrooke.

Membre éminent du Barreau, Me Maurice Delorme illustre par ses talents, sa dignité et sa vaste culture juridique une profession que je n'ai jamais cessé de chérir, même si les vicissitudes de la vie politique m'en tiennent quelque peu éloigné. Je suis convaincu qu'à ses élèves de la Faculté de Droit, ses exemples seront aussi profitables que ses enseignements.

Quant à M. André Maréchal, directeur du Centre National de Recherches Scientifiques, sa présence parmi nous est un autre gage de la coopération extrêmement précieuse que veut bien accorder au Québec la France d'aujourd'hui, pas seulement celle des arts et des lettres, mais également celle de la science et de la technique. En leur nom et au mien, je prie Monseigneur le Recteur et les membres de son Conseil d'accepter l'expression de notre gratitude et aussi de notre admiration pour l'essor vraiment prodigieux qu'ils ont su imprimer à cette jeune et déjà très grande université.

Je me souviens de la surprise qu'avait provoquée, à la session de 1954, l'inscription au feuillet de l'Assemblée législative d'un projet de loi portant création de l'Université de Sherbrooke. Le chef du gouvernement d'alors, M. Duplessis, savait pratiquer à l'occasion la technique du fait accompli, par exemple quand il voulait prévenir une rivalité qui eut pu être paralysante entre diverses régions du Québec, ou encore quand il croyait le moment propice, pour notre collectivité, de franchir une étape nécessaire dans la reconquête de ses droits et la prise en charge de son destin.

Rappelez-vous que 1954 fut aussi l'année de l'impôt provincial sur le revenu. Et à y bien songer, il y avait sans doute entre cette mesure de récupération fiscale et la création d'une nouvelle université plus de liens qu'il n'y paraissait à première vue. L'enquête de la Commission Tremblay battait alors son plein. Partout s'exprimait le besoin de doter la communauté québécoise de nouveaux instruments de progrès et de culture, en particulier dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. D'où la nécessité correspondante de procurer à l'État de nouvelles sources de revenus.

Chose certaine, c'est que pour l'hon. J.-S. Bourque et les autres députés de l'Estrie, y compris celui de Bagot, la naissance de l'Université de Sherbrooke n'avait rien d'insolite et encore moins d'illégitime. Elle nous paraissait au contraire dans la logique des événements de l'époque. Avec Son Excellence Mgr Cabana et les autres initiateurs du projet, nous y voyions

l'aboutissement naturel du dynamisme propre à cette belle région et la promesse d'un nouvel essor non seulement pour les Cantons de l'Est, mais pour tout le Québec.

Mais octroyer une charte, conférer à une université son existence juridique, ce n'est pas ce qu'il y a de plus difficile, ni surtout de plus important. La grande tâche, c'est vous tous qui l'avez accomplie, en posant jour après jour et pierre après pierre les assises de cette institution, en faisant surgir de terre ces édifices splendides et fonctionnels, en les équipant matériellement et intellectuellement des meilleurs instruments de travail, en y insufflant un esprit, un élan, un rayonnement qui déjà se propagent bien au-delà des frontières du Québec et du Canada.

Travaillant dans du neuf et en fonction de l'avenir, vous n'avez pas craint d'explorer des voies nouvelles, d'inventer des méthodes inédites, de créer de toutes pièces, souvent avec une grande économie de moyens, des procédés révolutionnaires. Si bien qu'au scepticisme d'un grand nombre ont succédé d'abord l'étonnement, puis le respect et l'admiration fervente de tous. On ne se demande plus aujourd'hui s'il est opportun qu'il y ait une université à Sherbrooke: on vient de partout, même des États-Unis, même de la vieille Europe, pour y donner et y prendre des leçons.

On dit qu'il n'y a rien de plus contagieux que le succès; aussi votre réussite est-elle tonifiante pour l'ensemble de la nation canadienne-française. Elle est une nouvelle preuve de la capacité d'innovation du Québec contemporain. Elle montre que loin de nous reléguer en marge des réalités nord-américaines, notre héritage culturel nous permet de réaliser des synthèses originales et extrêmement fécondes dans tous les domaines, y compris ceux de la technologie, des sciences appliquées, de l'industrie et du commerce.

Vous n'ignorez pas que des transformations radicales se préparent actuellement dans le monde des télécommunications. En Europe comme en Amérique, on est à mettre au point de nouveaux instruments et de nouveaux procédés qui vont révolutionner non seulement les techniques de l'information, mais tout aussi bien la diffusion du savoir et de la culture.

Certains s'en inquiètent, y voyant une nouvelle menace pour la survivance même de notre héritage particulier. Ils craignent que dans ce monde qui se rétrécit sans cesse, que dans cette ère des satellites et des ordinateurs électroniques, 6 000 000 de Canadiens français puissent difficilement conserver leur langue et leur culture au milieu de 220 000 000 d'anglophones.

Cette menace n'est pas illusoire. Si optimiste que je sois de nature, je dois convenir que nous serions vite submergés si nous nous contentions de subir avec une résignation passive les changements qui fondent sur nous à un rythme hallucinant. Dans cinq ans peut-être, les communications par satellites seront d'usage aussi quotidien et aussi universel que l'est aujourd'hui le téléphone.

D'autre part, il faut bien réaliser aussi que dans ce monde nouveau qui est en train de prendre forme sous nos yeux, nous aurons l'immense avantage de pouvoir entretenir des contacts beaucoup plus directs et beaucoup plus intimes non seulement avec la France, mais avec une trentaine d'autres nations qui ont part avec nous à la langue et à la culture françaises. Si

bien que ces changements qui nous inquiètent s'avéreront en dernière analyse notre meilleure chance de survie et d'épanouissement.

À deux conditions toutefois. La première, c'est que le Québec, comme foyer principal de la nation canadienne-française, puisse établir librement avec le monde extérieur les communications nécessaires à l'exercice intégral de ses compétences internes. L'égalité de nos deux communautés culturelles, ou de nos deux peuples fondateurs selon l'expression dont s'est servi le gouvernement fédéral dans la définition du mandat de la Commission Laurendeau-Dunton, est à ce prix.

Il n'y aurait pas d'égalité possible, en effet, si l'une de ces deux communautés pouvait mesurer à l'autre l'oxygène nécessaire à sa subsistance, si l'une pouvait ouvrir ou fermer à sa guise les canaux d'alimentation culturelle de l'autre. Il n'y aurait pas d'égalité possible si les lignes de communication qui nous sont devenues vitales, en matière d'éducation et de culture, dépendaient de décisions prises à Ottawa, où nous sommes en minorité, plutôt qu'à Québec, où nous sommes en majorité.

Pourquoi y a-t-il telle chose que le fédéralisme canadien, sinon pour que certains problèmes qui touchent à notre vie intime puissent être réglés par une majorité québécoise plutôt que par une majorité canadienne? Je conviens que le Québec n'est pas tout le Canada français; mais si un jour il ne devait plus y avoir en ce pays, même au Québec, que des minorités françaises, il n'y aurait déjà plus de Canada français.

Vouloir faire du Québec une province comme les autres, c'est travailler, consciemment ou non, à généraliser dans tout le pays, et à l'égard de tous les problèmes, même ceux qui touchent à leurs particularismes culturels, la situation minoritaire des Canadiens français. C'est ruiner les chances du Canada à deux dans un Canada à dix. Le fait que 83 % des Canadiens français résident au Québec, qu'ils y forment plus des quatre cinquièmes de la population, qu'ils y détiennent par conséquent le pouvoir politique, voilà où résident les chances de l'égalité, comme le dit si bien la Commission Laurendeau-Dunton dans l'exposé préliminaire de son rapport.

Reconnaître, à l'instar de la Commission, la dimension politique de l'égalité culturelle, ce n'est pas détruire le Canada, mais rejeter ce qui menace de le détruire, c'est-à-dire une conception étriquée, anachronique et totalitaire du Canada. Dieu merci, le Québec n'a jamais interprété la constitution d'une façon restrictive et mesquine en ce qui concerne le traitement de ses propres minorités. Il a toujours fait pour elles beaucoup plus que ce à quoi il était juridiquement obligé. Il entend faire de même à l'avenir. J'ajoute que même pour le bénéfice de notre population anglophone, nous devons, en 1968, intensifier et multiplier nos communications avec le reste du monde. Le gouvernement de Québec est le gouvernement de tous les Québécois et c'est toute notre jeunesse qui doit avoir accès aux sources universelles du savoir et de la culture.

À cette première condition, d'ordre politique, s'en ajoute une autre, d'ordre technologique. Il ne suffit pas que, dans l'exercice de ses compétences exclusives, le Québec ait toute liberté de communiquer avec les autres communautés francophones ou anglophones du monde; il faut encore qu'il dispose des outils nécessaires à cette fin.

C'est pourquoi nous faisons procéder actuellement à une étude globale de nos besoins, des moyens dont nous disposons déjà et de ceux qu'il nous faudra mettre en œuvre pour doter le Québec d'un système complet et intégré de télécommunications; ce qui, de la transmission par satellites jusqu'au dernier des magnétophones, en passant par la télévision éducative, couvre comme vous le savez un très vaste champ. Deux équipes y travaillent actuellement, sous les auspices de Radio-Québec: l'une chez nous et l'autre en France. Elles doivent nous soumettre un rapport préliminaire en juin et un rapport final en août.

Notre but n'est pas d'entrer en concurrence avec le gouvernement canadien. Le projet québécois, qui suscite déjà beaucoup d'intérêt dans les milieux spécialisés, pourrait être complémentaire du projet fédéral. Il y a sûrement place en ce domaine pour une collaboration mutuellement profitable. Mais nous ne pouvons pas courir le risque de nous voir en quelque sorte déposséder des pouvoirs qui nous appartiennent, en matière d'éducation et de culture, faute d'être en mesure de les exercer par les moyens les plus modernes et les plus efficaces.

Je suis heureux de dire ici devant M. André Maréchal combien nous apprécions la collaboration généreuse que la France et les milieux scientifiques français nous accordent en ce domaine comme en tant d'autres. Depuis qu'un accord de principe est intervenu, lors de mon voyage à Paris en mai 1967, pour permettre au Québec d'utiliser dans les deux sens le futur satellite franco-allemand, plusieurs rencontres ont eu lieu entre représentants de la France et du Québec pour en préciser les modalités. Le Conseil national d'études spatiales a accepté que plusieurs ingénieurs québécois participent à la réalisation des différentes phases du projet, ce qui facilitera singulièrement les choses quand le moment sera venu d'utiliser le satellite, vers 1971 ou 1972. Une étroite coopération s'est établie également entre Radio-Québec et l'ORTF.

Sans préjuger des décisions qui pourront être prises par le gouvernement à la suite des rapports qui lui seront soumis au cours des prochains mois, on peut être assuré que le Québec disposera dans quelques années d'un système de télécommunications aux possibilités presque illimitées. Avec son équipement, son personnel hautement qualifié, ses services de production, son intégration à des ensembles canadiens, américains et européens, ce système sera au service de la population québécoise, de ses institutions publiques et privées, de ses organismes de recherche, de ses hôpitaux, de ses maisons d'enseignement et spécialement de ses universités. Celles-ci auront accès à des banques de savoir, à des centrales d'archives, à des réseaux de transmission des données; elles pourront dialoguer entre elles et avec d'autres universités situées des deux côtés de l'Atlantique. Déjà certaines de nos institutions, comme l'École des Hautes Études commerciales, utilisent la télévision en circuit fermé pour rendre leur enseignement accessible à un plus grand nombre d'étudiants malgré l'exiguïté de leurs locaux. Grâce à l'équipement dont nous disposerons dans un proche avenir, des cours donnés à Sherbrooke, à Québec ou à Montréal pourront être suivis dans d'autres centres universitaires, avec possibilité pour les étudiants de poser des questions et d'obtenir des explications supplémentaires. Un plan est à l'étude en vue d'étendre à l'ensemble de notre territoire, comme rouage important de notre système de télécommunications, le réseau de micro-ondes qui relie à l'heure actuelle les principaux établissements de l'Hydro-Québec.

Sans dépersonnaliser l'enseignement supérieur, nous croyons qu'il est possible et nécessaire d'en faire profiter une plus grande partie de notre population, compte tenu des possibilités de l'économie québécoise. C'est à parfaire avec un maximum d'efficacité cette œuvre de décentralisation et de diffusion du savoir que s'emploiera, en étroite coopération avec les institutions existantes, la future Université du Québec.

Excellence, Monseigneur le Recteur, Mesdames et Messieurs de l'Université de Sherbrooke, vous pensez bien qu'il n'entre pas dans mes intentions, ni dans celles de mes collègues du gouvernement, d'amoindrir de quelque façon la valeur de ce doctorat que vous m'avez si gracieusement décerné. Les nouveaux outils que nous voulons mettre à la disposition de nos étudiants, de nos enseignants, de nos chercheurs, n'ont pas pour objet de limiter votre rayonnement et votre champ d'action, mais au contraire de l'étendre à la pleine dimension de nos besoins collectifs en cette ère spatiale.

Comme je ne me fais aucune illusion sur mes prouesses académiques, je suis bien obligé d'attribuer, non pas à des mérites personnels comme dans le cas des autres récipiendaires, mais aux fonctions que j'assume comme mandataire de la population, l'insigne honneur que vous me faites aujourd'hui. Je l'accepte donc comme un symbole de la solidarité qui vous unit à l'ensemble de la communauté québécoise. Et c'est de cette solidarité surtout que je tiens à vous remercier.

Vous êtes, dans notre vie culturelle, sociale, économique et même politique, comme le levain dans la pâte. Votre force et aussi notre force. Vos progrès sont aussi nos progrès. Et il va de soi que vos besoins, vos problèmes, vos ambitions sont également les nôtres. Puissent nos universités continuer de grandir, afin que tout le Québec grandisse, avec elle et par elles.